

# PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE APDL - 23 mai 2015

**Présents** : 36 membres de l'APDL et 2 invités : Scott Pearce, maire de Gore et Mathieu Madison, inspecteur en environnement et en développement durable à la municipalité de Gore.

- 1) **L'ordre du jour** est adopté. Proposé par Jean-Martin Laberge, secondé par Alain Saulnier.
- 2) Adoption du **Procès-verbal du 24 mai 2014**. Proposé par Alain Saulnier et secondé par Jean-Martin Laberge.
- 3) **Rapport du trésorier de l'APDL**, Guy Corcoran. Pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015 nos revenus ont totalisé 5 685 \$ : 4 685 \$ pour les cotisations et 1 000 \$ de la municipalité à titre de subvention. Les cotisations des membres (55 membres à 50 \$ par membre) ont atteint 2 750 \$ et les cotisations facultatives pour l'ensemencement, 1 935 \$. Ainsi le total des cotisations facultatives au montant de 1 935 \$ auxquelles s'ajoutent la subvention municipale de 1 000 \$, nous donne une somme de 2 935 \$ qui couvre amplement le coût de l'ensemencement de 2 660 \$ - avec un léger surplus de 275 \$. Nous respectons de cette façon l'attribution des cotisations pour le membership et celles pour l'ensemencement des lacs. Les dépenses pour cette année fiscale totalisent 4 833 \$ alors qu'elles avaient été de 5 441,79 \$ l'année précédente, un écart de 600 \$ environ en moins. Notre bilan financier de l'année présente donc un surplus de 851,54 \$ et l'encaisse en date du 30 avril 2015 était de 5 825,03 \$. La tendance se maintient au niveau de l'encaisse. La baisse des dépenses est due en grande partie au fait que nous avons diminué la quantité de poissons pour l'ensemencement : les truites ensencées ont coûté 400 \$ de moins qu'en 2013. Cette dépense est toujours la principale de nos dépenses, évidemment. Nous avons investi 550 \$ dans la production d'affichettes métalliques pour la signalisation des sentiers et près de 400 \$ pour la construction du babillard installé à l'entrée Rainbow. Les autres dépenses sont par ordre d'importance : une assurance multirisques à 470 \$, les frais de nourriture et breuvage pour deux réunions, à 245 \$, ainsi que notre épluchette estivale à 200 \$, des matériaux divers pour la réparation d'un pont et d'une boîte à déchets, à 180 \$, un cadeau de 100 \$ à Yvon, l'employé de Cadus, et les frais du registre des entreprises à 35 \$. G. Corcoran rappelle qu'il est possible désormais de payer notre cotisation et notre contribution à l'ensemencement par carte de crédit ou via un compte PayPal grâce au module *Paypal* sur le site internet de l'association; nous avons déjà reçu à ce jour pour environ 2 000 \$ de cotisations et contributions par le biais de cet outil en ligne. L'objectif est évidemment de faciliter le versement des cotisations et contributions.

En ce qui concerne les **prévisions budgétaires**, elles s'élèvent à 6 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016; pour cette nouvelle année fiscale l'APDL

souhaite recueillir 5 000 \$ en cotisations (une augmentation prudente d'environ 300 \$, donc un objectif de 4 à 5 nouveaux membres) et 1 000 \$ en subvention de la municipalité, comme à l'habitude. Des dépenses équivalentes à cette somme sont prévues, en raison notamment des coûts suivants : 2 500 \$ liés à l'ensemencement (une diminution de 160 \$), 700 \$ pour la réinscription au Réseau de surveillance volontaire des lacs, 800 \$ dans la signalisation des sentiers pour compléter ce qui a été entamé en 2014-2015; 800 \$ pour des matériaux divers qui serviront à l'entretien des sentiers et des ponts; l'assurance multirisques à 470 \$, les frais d'hébergement du site web à 250 \$, les activités sociales à 220 \$, les coûts pour les réunions à 125 \$ et le cadeau à Yvon Bergeron à 100 \$. Il conclut sa présentation en précisant que toutes les informations financières se trouvent sur le site web de l'APDL.

- 4) **Présentation de Mathieu Madison**, responsable de l'environnement pour la municipalité. M. Madison est introduit par M. Stamm. La présentation porte d'abord sur la **gestion des castors** dans le Domaine Lakefield. Mathieu Madison rappelle qu'il est illégal d'intervenir pour défaire les barrages de castors. C'est la municipalité qui en est responsable. Après un appel d'offres, ce travail a été confié à un biologiste d'Horizon Multi-Ressources. Il existe 18 sites prioritaires sous examen régulier, dont 4 au Domaine. Un est situé à la sortie du Lac Écho et l'autre à la sortie du lac Kenny. Un suivi se fera sur ces sites. On peut trapper le castor d'avril à octobre. La chasse officielle est en octobre. L'objectif n'est pas l'élimination du castor, mais la cohabitation. Nous sommes invités à le contacter dès qu'un problème survient. Il est mentionné par J-M. Laberge que les trois cubes Morency à la sortie du Lac Écho sont bloqués régulièrement et qu'il est relativement facile de les nettoyer. Il s'en charge d'ailleurs de temps à autre. Il est aussi question de la problématique de la rivière du Nord qui se jette dans la décharge et qui complique les choses si les cubes ne sont pas opérants. M. Madison assure l'assemblée que la municipalité veille au grain et souligne, entre autres, qu'il a donné un contrat afin que le barrage derrière l'écurie qui a cédé en juin de l'année dernière soit vérifié régulièrement. /M. Madison nous parle ensuite du **Forum des associations** des propriétaires de la municipalité de Gore qui s'est tenu l'automne dernier à l'initiative de l'association du Lac Solar. Ces réunions se tiendront deux fois par année, le printemps et l'automne. Les discussions ont porté sur les **fosses septiques**. La situation est satisfaisante au Domaine Lakefield, mais c'est loin d'être le cas partout. Pour régler la situation, la municipalité utilise deux moyens. Dans un premier temps, elle a adopté un règlement qui va plus loin que la législation provinciale. En effet, le règlement provincial accorde un droit acquis aux propriétaires de fosses non conformes, à moins qu'il y ait contamination. Le règlement municipal abroge ce droit acquis. Désormais, le règlement oblige les gens à remplacer leur système d'épuration lorsqu'il y a un risque de contamination. D'autre part, la municipalité a adopté un programme d'éco-prêt orchestré par la Fédération des municipalités du Québec pour aider les gens à remédier aux situations non conformes (financement sur plusieurs années). Les discussions ont porté sur la durée de vie des fosses septiques et des problèmes des champs d'épuration qui peuvent notamment se boucher. La recommandation, c'est de vérifier environ 15 ans après l'installation. M. Madison critique le « racket » des entreprises spécialisées pour les fosses septiques et de leurs frais démesurés d'entretien. De plus, on est lié par contrat avec eux tant que le système acheté chez eux est en place...

/Ensuite, M. Madison a abordé la gestion des **matières résiduelles**. La municipalité doit produire annuellement un plan d'action qui respecte la réglementation gouvernementale. Leurs objectifs sont : atteindre le niveau 0 carton/papier d'ici deux ans et diminuer les déchets et les résidus de construction. Il rappelle la nécessité de limiter le plus possible notre quantité de déchets car le site d'enfouissement a une durée de vie limitée. Il insiste pour que nous adoptions une bonne gestion des déchets recyclables. Encore trop de cartons et de papiers se retrouvent dans les poubelles destinées à l'enfouissement. Il explique que plus on recycle, plus la municipalité reçoit des sommes en subvention. À nous de faire notre part. Il a ensuite abordé le sujet de l'éco-centre. C'est gratuit. Encore une fois, plus on l'utilise, plus importante est la subvention pour la municipalité. Il recommande de le fréquenter régulièrement. Il nous encourage à ne pas hésiter à avertir la municipalité si l'on voit des amoncellements de déchets de construction ou d'autres matières mises au rebut et qui peuvent être prises en charge par l'éco-centre. Pour ce qui est du compost, la ville y réfléchit. Peut-être un jour, la municipalité acceptera d'en faire la gestion. Il nous invite à suivre régulièrement les informations dans « L'express de Gore ».

/M. Madison a ensuite parlé de **planification stratégique** pour l'avenir de Gore. Dans 10-15 ans, que voulons-nous que la région devienne ? Quelle sorte de développement souhaite-t-on avoir ? La prochaine étape sera une consultation publique pour tâter le pouls de la population. Les enjeux sont à la fois sociaux et économiques. Si ça nous intéresse, il nous invite à communiquer avec lui. Il souhaite passer par des associations comme la nôtre. Enfin, il nous invite à la **journée écologique** annuelle, le 7 juin. Offre gratuite d'arbres, test d'eau potable, don de compost, etc. Le président de l'APDL souligne l'importance de la consultation. /Le maire intervient pour dire que la municipalité ne souhaite pas un **développement** comme partout ailleurs. Il veut préserver le caractère unique de la région, sa qualité de vie. L'objectif n'est pas d'augmenter la population. Par contre, il aimerait qu'il y ait plus de services à Gore, tel une station d'essence, une petite clinique médicale, une épicerie, etc. Pas de MacDo, bien sûr ! Il précise que depuis un certain temps déjà il faut un terrain d'un minimum de 100 000 pi.<sup>2</sup> pour se construire à Gore. /Un citoyen demande d'exercer des pressions pour que le nettoyage des pistes cyclables et accotements de la route 329 se fasse (balai mécanique). Ça tarde trop.

#### 5) **Rapport du conseil d'administration** de l'APDL.

A) M. Stamm précise qu'il sera affiché sur le site internet et fait l'énumération des **réalisations** de l'APDL. /Les cartes des sentiers sont également accessibles sur le site internet. Les services de ramonage sont offerts encore cette année. On mentionne les activités de l'année, tels cabane à sucre, épluchette, souper communautaire, corvées de nettoyage. Il fait aussi une brève revue des implications diverses de l'association : le projet en continu de signalisation des sentiers, la journée-découverte des sentiers, la surveillance des barrages et des castors et les interventions auprès de la municipalité, les ententes pour le ramonage et la vidange des fosses septiques avec prix de groupe, les rabais divers chez des commerçants du coin, particulièrement à Lachute avec le nouveau gestionnaire de l'ancien Rona passé sous l'enseigne Patrick Morin où les membres ont droit à un rabais sur divers matériaux. /On traite ensuite de l'activité nettoyage des sentiers et de la signalisation de ceux-ci, qui est à revoir avec un projet pilote déjà entamé en 2015./ On mentionne

la collecte de denrées alimentaires à Noël lors de la Guignolée. Le président croit qu'on peut améliorer les choses. /La construction du babillard est complétée et n'est destinée qu'à des fins communautaires et non pour faire de la vente ou placer des annonces personnelles ou offres de service. /Messages par courrier électronique : si vous ne les recevez pas, faites-nous en part ; il rappelle que les gens devaient demander de faire partie de la liste d'envoi suite à la réglementation nationale anti-pourriels. / Le conseil est préoccupé par la gestion des barrages de castors.

B) Andrew Plank fait **le point sur l'entretien des sentiers**. Réalisation en cours d'un pont à compléter près de la décharge du Lac Écho. Plusieurs fins de semaine ont été consacrées à ce travail. Il en reste beaucoup à faire. La corvée annuelle aura comme priorité de compléter ces travaux. Il faut aussi faire une intervention sur la piste Castor, au sud du Lac Kenny, faire un pont près de la chute et aménager cet espace pour mettre en valeur la beauté de l'endroit. Andrew nous parle du projet pilote sur la Castor, où de nouveaux panneaux de signalisation seront posés afin de mettre de côté le système désuet des rubans oranges, toujours à refaire chaque année. L'objectif est d'avoir une estimation du nombre d'affichettes nécessaires pour tout le réseau des pistes. Mark S. détaille le travail qu'exige la préparation de ces affichettes et la nécessité de recourir à des bénévoles pour effectuer ce travail. Andrew s'est aussi occupé de la surveillance des travaux forestiers au nord du Lac Écho. /Il réitère son offre d'organiser des tours guidés des sentiers. Un citoyen suggère d'en organiser plusieurs lors de différentes fins de semaine et de partager ces visites entre « guides » volontaires./ Autre projet : ajouter un pont au Lac Écho pour aller rejoindre les pistes du Lac Kenny. Coût approximatif : 1 500 \$. Sur la piste Grand Héron, un sentier est bloqué par l'eau en raison du détournement de l'écoulement des eaux à la décharge du Lac Kenny (barrage de castors). Selon Andrew, il serait intéressant de faire dévier ce sentier quelque peu pour profiter davantage de la beauté du secteur et de ce nouveau cours d'eau en cascades. / Lors d'une intervention, deux membres s'inquiètent de la qualité du travail des forestiers (deux nouveaux résidents sur Sahara, Luc Girouard et Karine Cloutier). S'ensuit une discussion sur ces travaux. L. Girouard suggère la création d'un Comité de surveillance des coupes de bois en collaboration avec Cadus. Michel Labelle et Dominique Legault ont une vision plus positive du travail des forestiers et mentionnent que généralement le travail est fait par des experts. Mais lors des derniers travaux de coupe demandés par Cadus à la Coop Terra-Bois, il semble que le bûcheron engagé par la COOP a utilisé une trop grosse machinerie qui a endommagé sentiers et arbres. Marc Stamm va se coordonner avec Cadus pour assurer le suivi de ce dossier en ce qui concerne notamment le nettoyage à compléter sur la Lièvre bien que du nettoyage ait déjà été réalisé. Il est aussi question que les proprios qui font des coupes s'assurent du nettoyage/ramassage des tas de branche car les tas de branches sont des nids potentiels d'incendie. Enfin M. Stamm rappelle l'importance de toujours s'en remettre à la supervision de Andrew Planck lorsque l'on veut faire des travaux de nettoyage dans les pistes. L'assemblée remercie Andrew pour son travail.

C) **Dossier truites**. L'ensemencement s'est effectué en mai pour un total d'environ 470 truites dans chaque lac. On privilégie les truites mouchetées mais cette année il y eu un mélange de truites mouchetées et arc-en-ciel lors de la livraison et on a dû s'y résoudre. On cherche à diminuer à zéro l'introduction de truites arc-en-ciel qui seront d'ailleurs bannies par le gouvernement en raison de leur effet néfaste sur la

croissance des autres espèces. M. Labelle et Denis Roberge se proposent pour s'en occuper encore l'année prochaine.

D) On parle ensuite du **programme volontaire de surveillance des lacs** pour la qualité de l'eau. M. Stamm décrit brièvement les technicalités liées à ce programme. La prise d'échantillonnage d'eau devrait être reprise cette année. Les approches ont été faites auprès du réseau. Il faut deux personnes pour s'en occuper, Yves Lévesque se propose pour le lac Kenny et une autre pour le lac Écho.

E) Il y aura encore des **activités sociales**. C'est Dominique L. qui continuera de s'en occuper. On s'en tiendra aux activités usuelles qui fonctionnent : épluchette et repas communautaire à l'automne.

F) On rappelle que le **babillard** « physique » ne peut être utilisé que par l'APDL et Cadus. Le babillard virtuel du site de l'APDL, toutefois, est ouvert à tous pour diverses annonces.

G) Mark Stamm rappelle aussi que l'APDL participera deux fois par année au **Forum des associations** de propriétaires. Il souligne les avantages de tels forums pour les problématiques communes.

H) On souligne le problème de la **vitesse sur les routes du Domaine**. Un appel à la responsabilisation de tous est lancé. C'est une question de civisme et de conscience collective, donc l'affaire de tous. Une participante ayant de jeunes enfants insiste sur les dangers potentiels et les désagréments des voitures qui roulent trop vite.

- 6) Présentation de Jean-Martin Laberge à propos du **Comité pour l'avenir du Domaine Lakefield (CPADL)**. J-M. Laberge résume la dernière rencontre avec M. Urvat le 16 mai, avec lui et M. Lowenfeld –qui faisait suite à la rencontre préliminaire avec deux membres de l'exécutif de l'APDL (M. Stamm et É. Drouin). Une rencontre fructueuse où M. Urvat a manifesté une ouverture à vendre le Domaine. Les deux actionnaires du domaine, M. Lex et lui-même se font vieux et ne veulent plus s'occuper du domaine. Ils souhaitent céder le domaine aux proprios. On attend une lettre officielle qui précisera cette intention. Évidemment, une évaluation par un expert devra être menée. Cet expert peut provenir de Conservation Nature Canada, la Fondation qui pourrait être intéressée à devenir partenaire dans cet achat. L'objectif est de procéder d'ici un an. La bonne nouvelle est que M. Urvat ne veut pas vendre à des promoteurs. Il compte fournir toutes les informations sur le Domaine, des copies des cartes, de la superficie, la liste des proprios, les comptes de taxes, les livres, le cadastrage, tous les chiffres. Cadus n'a pas d'autres actifs que le Domaine, ce qui simplifiera une transaction potentielle. De son côté M. Urvat est ouvert à nous parler dès que nous le jugerons nécessaire, en compagnie de M. Bier, le président du CA de Cadus à Montréal. Les échanges sont très ouverts et participatifs et les choses progressent. L'objectif est de maintenir le domaine dans la philosophie de conservation qui est à la base de sa création. Mark S. souligne la volonté commune de préserver le domaine et rassure quant à la volonté du groupe. J-M. Laberge fait la liste des éléments qui ont été convenus entre les deux parties en ce qui concerne les diverses demandes de l'APDL et du CPADL. M. Lowenfeld rappelle à tous que la prochaine étape devra être la convocation d'une réunion de tous les propriétaires, incluant ceux qui ne sont pas membres de l'APDL et qu'il faudra une discussion détaillée de la problématique de l'investissement financier collectif nécessaire pour se porter acquéreur du domaine. L'argent est un élément très important dans ce projet.

Plusieurs aspects devront être traités si nous nous portons acquéreurs du Domaine : entretien des routes, implication de la municipalité de Gore, participation financière des propriétaires, etc. J-M. Martin souligne l'ouverture du maire pour s'impliquer financièrement concernant les déficits d'opération du domaine. M. Lowenfeld a d'ailleurs rencontré le maire à ce sujet avec Julien Béliveau du CPADL. Dominique L. présente brièvement ses démarches auprès de Conservation Nature Canada. Le contact est fait et ils ont un intérêt à venir visiter le domaine ; certaines portions du domaine correspondent aux environnements naturels que cet organisme travaille à préserver en s'en portant acquéreur. Toutefois, il est un peu tard pour cette année et le projet d'association avec CNC ne pourra se faire que sur un horizon d'une année. Un participant, Alain Saulnier soulève à nouveau l'inquiétude partagée par un bon nombre de propriétaires concernant les coûts d'achat du domaine et le niveau d'implication financière nécessaire pour réaliser le montage financier requis. Une évaluation est absolument nécessaire dans les plus brefs délais pour connaître exactement la valeur du domaine. Mark S. rappelle le défi que nous aurons de mobiliser le plus grand nombre possible de proprios pour mener à bien ce projet d'achat. J-M. Laberge souligne le fait que l'évaluation peut être assumée par CNC s'ils sont intéressés à devenir partenaires en acquérant des portions du domaine.

- 7) (Modification à l'ordre du jour initial). **Élections** à l'unanimité de quatre nouveaux membres pour combler des postes au conseil d'administration de l'APDL, un poste vacant suite au départ de Michelle Laverdière et les retraits de Michel Labelle et Éric Drouin. Les quatre élus sont Daniel Bélanger, Karine Cloutier, Luc Girouard et Salam Yazbeck.
- 8) **Concours de photos.** Présentation des trois photos gagnantes par Benoît Robert. La grande gagnante, Denyse Calvé, suivie des deux photos lauréates de Sylvie Provost.
- 9) Benoît Robert nous présente en détail **le nouveau site de l'APDL**. Le site est vraiment très beau, et on souligne l'excellent travail accompli. On félicite Benoît R. Il communique par la même occasion le nouveau mot de passe pour 2015 afin d'accéder à tous les éléments du site. Il rappelle que l'accès à la liste des proprios n'est possible qu'avec le code. J-M. Laberge propose que le code soit envoyé par courriel avec la confirmation du paiement comme membre de l'APDL.
- 10) On remercie les membres de l'APDL qui quittent et l'assemblée applaudit le travail effectué par le conseil pour l'ensemble des dossiers discutés.
- 11) **Clôture de l'assemblée.**